



Opposition sur prélèvements automatique

Par **Nounours**, le **29/09/2008** à **10:20**

J'ai écrit deux lettre recommandées à canal plus pour résilié mon abonnement (échéance mars 09)

Si je n'ai pas de réponse de leur part pour restitution du décodeur et qu'il me rembourse la caution de départ , puis je faire opposition sur les prélèvements à venir